



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue en huis clos au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, Lambton, le mardi 19 mai 2022 à 19 h00.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #5 - Pierre Couture
Siège #6 - Michel Lamontagne

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Alain Villeneuve

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-05-165

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Octroi d'un contrat - réfection rang Saint-Joseph
 - 3.2 - Demande de financement temporaire - règlement 22-549 réfection du rang Saint-Joseph
 - 3.3 - Adoption du règlement 22-552 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, services et activités
 - 3.4 - Octroi d'un mandat - test à la fumée
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - SUJETS À DISCUTER

22-05-166

- 3.1 - Octroi d'un contrat - réfection rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la réfection du rang Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a obtenu une aide financière maximale de 1 977 760,00 \$ pour la réfection du rang Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 20-12-40 octroyant le mandat à WSP Canada inc. pour l'élaboration des plans et devis concernant la réfection du rang Saint-Joseph au montant de 23 750 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

ATTENDU les soumissions reçues suivantes:

FOURNISSEURS	MONTANT SANS LES TAXES
Construction Abénakis inc.	3 092 821,67 \$
Excavation Bolduc inc.	3 242 758,34 \$
Giroux & Lessard Itée	3 289 278,28 \$
Excavation Gagnon & Frères inc.	3 426 397,04 \$
Lafontaine & Fils inc.	3 500 761,04 \$
RJ Dutil & Frères inc.	3 721 735,25 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions pour la réfection du rang Saint-Joseph, la firme WSP Canada inc. recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme soit Construction Abénakis inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité octroie le contrat de la réfection du rang Saint-Joseph à Construction Abénakis inc. au montant de trois millions quatre-vingt-douze mille huit cent vingt et un dollars et soixante-sept (3 092 821,67 \$) plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Ghislain Breton, et la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents à la réfection du rang Saint-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-167

3.2 - Demande de financement temporaire - règlement 22-549 réfection du rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a adopté le règlement 22-549 modifiant le règlement 21-532 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réfection sur le rang Saint-Joseph d'un montant de 3 594 293.09 \$;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 22-549, le 10 mai 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic - Le Granit l'émission d'un financement temporaire au montant de 3 594 293,00 \$ pour le règlement d'emprunt 22-549 au taux préférentiel plus 0%;

ATTENDU QUE les déboursés sur ce financement seront progressifs sur demande écrite de la Municipalité de Lambton;

ATTENDU QUE le remboursement du capital se fera également sur demande décrite de la part de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil Municipal demande à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic - Le Granit l'émission d'un financement temporaire au montant de 3 594 293,00 \$ pour le règlement d'emprunt 22-549 aux taux préférentiels plus 0%;

QUE les déboursés sur ce financement seront progressifs sur demandes écrites de la Municipalité de Lambton;

QUE le remboursement du capital se fera également sur demandes écrites de la part de la Municipalité;

QUE madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire et monsieur Ghislain Breton, maire, soient autorisés à signer le contrat de financement avec la Caisse Desjardins du Nord de Lac-Mégantic-Le Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-168

3.3 - Adoption du règlement 22-552 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, services et activités

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton offre différents services dont la tarification s'applique dans un contexte d'utilisateur payeur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement no 22-552, modifiant les règlements no 21-527, 20-514 et 18-478 afin de mettre à jour les grilles tarifaires présentement en vigueur;

ATTENDU QUE les nouvelles grilles tarifaires seront applicables dès l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 10 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le règlement no 22-552 modifiant les règlements 22-543, 21-527, 20-514 et 18-478 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, service et activités de la Municipalité, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-169

3.4 - Octroi d'un mandat - test à la fumée

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer un test à la fumée dans les conduites d'égout sanitaires sur une section de la rue du Collège;

ATTENDU la soumission reçue de InspecVision au montant de 1 800,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité octroie le mandat de test à la fumée dans les conduites d'égouts sanitaires sur une section de la rue du Collège à la firme InspecVision au montant de mille huit cent dollars (1 800,00 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.


22-05-170

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

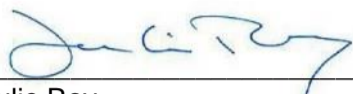
Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 19 h 20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

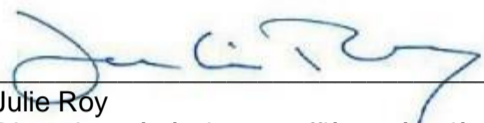


Ghislain Breton
Maire



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Ghislain Breton
Maire